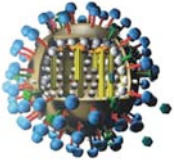




Dr CROUZET

INFORMATION PANDEMIE GRIPPALE

03 / 08 / 09



Le virus de la grippe A qui est apparu en avril 2009 au Mexique s'est propagé aujourd'hui (juillet 2009) sur l'ensemble des continents. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'état de **pandémie**. C'est l'**extension géographique des cas et non la gravité de la maladie** qui a conduit l'OMS à cette décision.

Afin de limiter les perturbations susceptibles d'affecter les activités, toute entreprise doit définir un « **plan de continuité d'activité** » en phase pandémique incluant à la fois la **protection des personnels présents** sur les lieux de travail et des **modes d'organisation spécifiques** (cf verso).

Comment se propage la grippe A (H1N1) ?

Comme une grippe saisonnière : par **voie aérienne** (toux, éternuement, postillons...), par **contact rapproché** (en serrant la main, en embrassant...), et par le **contact des objets touchés** (poignets de portes, rampes d'escaliers...).



Quels sont les symptômes ?

Apparition d'une fièvre soudaine à 38° ou plus, avec plusieurs des symptômes suivants : toux et ou gêne respiratoire, écoulement nasal, douleurs articulaires et ou musculaires, maux de tête, frissons, fatigue. Le malade est contagieux 24 à 48 heures **avant** l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie (5 à 10 jours).

Remarque pour un rhume : il n'y a pas de fièvre, de maux de tête, de douleur, de fatigue.

Comment se protéger ?

- **Se laver régulièrement les mains** : avant, après le repas, après avoir mouché, éternué, toussé, craché... et avant toutes activités pouvant comporter un contact entre les mains et la bouche. Se laver avec de l'eau et du savon ou une solution hydro alcoolique.
- **Utiliser un mouchoir papier** : n'utiliser le mouchoir **qu'une seule fois**.
- **Contact des mains** : éviter tout contact des **mains** avec le nez, la bouche et les yeux.
- **Vaccination** : se faire vacciner dès la disponibilité du vaccin.



Comment éviter l'extension de la contamination ?

- **Contact avec les personnes** : éviter les lieux à forte densité de population (centres commerciaux, restaurants, transport en commun (bus, métro), cinéma, salle de spectacle...). Ne pas serrer les mains, ne pas embrasser. Privilégier les contacts téléphoniques et les emails aux discussions en face à face. Éviter les ascenseurs. Éviter le contact à moins de 2 m avec des personnes contaminées ou suspects d'être contaminés, sinon porter un masque FFP2.
- **Les réunions, formations, congrès, séminaires, les déplacements**... Annuler les non indispensables, sinon faire le plus court possible. Choisir de grandes salles et maintenir une distance entre les personnes de 2 m. Se réunir en plein air.
- **Nettoyage et aération des locaux** : nettoyer tous les jours les surfaces pouvant être contaminées comme les lavabos, lunettes de toilettes, poignées de portes, rampes d'escaliers, interrupteurs, claviers, souris d'ordinateurs, objets personnels, bureaux et plans de travail au moyen de produits de nettoyage désinfectants (exemple : eau de javel). Aérer plusieurs fois par jour les locaux.

Remarque sur la contagiosité : la durée de survie des virus à l'air libre (sur le corps ou sur les poignées de portes, tables...) peut-être de plusieurs jours.

- **Les déchets** : utiliser des poubelles, si possible fermées, pour jeter les mouchoirs, les masques, les gants... Collecter tous les jours, les poubelles et changer le sac.
- **Quand doit-on porter un masque de protection respiratoire ?** (2 types de masques)
 - Le masque **anti-projection** dit « masque chirurgical ». Pour les **sujets malades**. Durée maximum d'utilisation 1 jour.
 - Le masque de **protection respiratoire** (FFP2) est réservé aux **sujets sains mais très exposés** (en contact avec le public) et aux **professionnels de santé**. Durée maximum d'utilisation : 4 heures.

Remarque sur l'efficacité des masques : elle dépend de leurs conditions d'utilisation (à ajuster sur le visage sans qu'il n'y ait de fuite). Ne pas oublier de se laver les mains avant de le mettre. L'enlever en le touchant le moins possible puis se laver les mains. Ne pas le remettre.

- Que doivent faire les personnes qui se sentent malades ?

Vérifier que les symptômes correspondent à une suspicion de grippe... **Isoler, utiliser un masque chirurgical**, informer son supérieur hiérarchique et retour au domicile. **Alerte** le médecin traitant. En attendant le médecin, rester à la maison, garder des distances (supérieure à 2 mètres) par rapport aux proches. Lorsqu'elles toussent ou éternuent, se couvrir la bouche avec **masque anti-projection de type chirurgical** ou à défaut un mouchoir à usage unique et jeter ensuite ce mouchoir à la poubelle.



Masque chirurgical



Masque FFP2



frottez les ongles et le bout des doigts



frottez la paume des mains



frottez entre les doigts



frottez à l'extérieur des mains



placez le masque sur votre visage et attachez-le



moulez le sur la racine du nez



abaissez le bas du masque sous le menton



PLAN de CONTINUITE d' ACTIVITE



La pandémie grippale peut toucher 1 personne sur 3, entraîner un taux d'absentéisme très important qui désorganise l'entreprise.

Vous devez bâtir un «**Plan de Continuité d'Activité**» (PAC) qui organise le fonctionnement de l'entreprise pour faire face à cette situation.

L'objectif du **plan de continuité d'activité** est, avec un personnel réduit, de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels exposés.

En pratique que faire ?

- 1°) **Se préparer pour prévenir** les risques et **protéger** la santé des travailleurs
- 2°) **Analyser les missions** nécessaires à la continuité de l'entreprise
- 3°) **Déterminer les effectifs** strictement nécessaires à la continuité de l'entreprise.
- 4°) **Se réorganiser pour produire.**

Pour cela il faut le planifier, l'écrire sur un document pour le joindre au Document Unique. Ne pas hésiter à se faire aider par la **Médecine du Travail**, la CRAM, l'ANACT, l'OPPBT... et consulter les sites Internet** dédié à cette pandémie (notamment gouvernementaux **

1°) Se préparer pour prévenir les risques et protéger la santé des travailleurs

- **Informé le personnel sur la pandémie**, ses risques et sur les mesures de prévention et de protection individuelle et collective * ;
- **Instaurer des mesures d'hygiène** et de salubrité préconisées par les autorités sanitaires (lavage des mains, désinfection des locaux, mise à disposition de matériel d'hygiène comme des solutions hydro-alcooliques...);
- **Avoir un stock de masques** suffisant pour les salariés.
- **Établir un plan de communication interne et externe** à destination du personnel, des fournisseurs et des clients.
- **Cf. le recto de cette feuille.**



Fiche G.1 - Recommandations aux entreprises et aux administrations pour la continuité des activités économiques et des services publics et la prévention sanitaire en période de pandémie **

2°) Analyser les missions nécessaires à la continuité de l'entreprise

- **Identifier des personnes** pouvant vous relayer, en cas d'empêchement, pour mettre en oeuvre le PCA.
- **Identifier les fonctions de l'entreprise**
 - devant être maintenues en priorité (tâches de production, de service ou administratives telles que paye des salariés, règlement des factures, suivi des effectifs...),
 - celles pouvant être effectuées à distance et
 - celles pouvant être interrompues durant la crise.
- **Identifier les perturbations possibles** au bon fonctionnement de l'entreprise, liées à d'éventuelles défaillances des fournisseurs ou des clients et à l'environnement extérieur à l'entreprise (transport, énergie, courrier...).
- **Simuler deux ou trois scénarii réalistes de continuité de l'activité**, tenant compte d'un taux d'absentéisme, pour tester la robustesse du plan de continuité des activités élaborées (avec intensité et durée de pandémie variable).



Votre médecin du travail peut vous conseiller, cela fait partie de ses missions, n'hésitez pas à le solliciter.

3°) Déterminer les effectifs strictement nécessaires à la continuité de l'entreprise

- **Identifier les compétences et postes de travail** nécessaires à la production minimale et au maintien en état des installations ;
- **Identifier les postes clés** (ressources humaines, matérielles, logistiques, financiers...) et ceux dont la mise en veille pendant quelques semaines ne remettraient pas en cause la continuité de l'activité
- **Recenser les coordonnées** et les moyens de transport des salariés
- **Envisager la modification des plages d'ouverture ou d'activités** pour vous adapter à un taux d'absentéisme élevé (tenir compte des contraintes liées au port du masque, limiter la concentration des personnes...);
- **Recourir si nécessaire à du personnel extérieur** : intérimaires, prêt de main d'oeuvre entre entreprises, retraités... ;
- **Établir les modalités d'accueil** et d'accessibilité à l'entreprise des salariés compte tenu des limitations possibles des transports ainsi que les modalités de restauration collective.



<http://www.grippeaviaire.gouv.fr/>

Info Plans de Continuité d'Activité : 0 821 347 347

4°) Se réorganiser pour produire

- **Réorganiser le travail** : limiter les réunions et déplacements, aménager les horaires de travail, réduire les contacts en séparant l'administratif des fonctionnels qui sont au contact de clients...
- **Déterminer les activités et postes de travail pouvant être exercés à distance**. Le développement du travail à distance, dont le télétravail, peut être une solution permettant à la fois d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise et de limiter sensiblement l'exposition des salariés aux risques de contamination.
- **Déterminer les différentes dispositions d'aménagement du temps de travail** susceptibles d'être utilisées en fonction du niveau d'activité de l'entreprise (recours au contingent d'heures supplémentaires, horaires décalés, durée maximale du travail...)
- **Contactez vos fournisseurs, prestataires, clients**... afin de savoir comment ils ont eux-mêmes prévus le maintien de leur activité ;
- **Repérer des fournisseurs** pouvant remplacer les fournisseurs habituels défaillants.
- **Prévoir la coordination des mesures de prévention** avec les entreprises extérieures en cas de coactivité, dans un souci de cohérence et de complémentarité.

* Votre Médecin du Travail peut vous aider /

/ ** <http://www.grippeaviaire.gouv.fr/>